

Le 12 novembre 2015

Le très honorable Justin Trudeau, C.P., député
Premier Ministre du Canada
Édifice Langevin
Ottawa (Ontario)
K1A 0A2

Monsieur le Premier Ministre,

Au nom de l'Association canadienne du droit de l'environnement (l'ACDE), je tiens à vous féliciter et à féliciter votre équipe pour votre élection et pour la formation du nouveau gouvernement du Canada. Dans les prochains jours et les prochains mois, l'ACDE sera disposée à prêter assistance, à fournir des conseils et à réagir aux propositions et aux consultations à mesure que votre équipe s'attellera à l'amélioration du droit de l'environnement fédéral.

Organisation non gouvernementale de l'environnement (ONGE) constituée en vertu d'une loi fédérale, l'ACDE est active depuis quarante-cinq ans; elle est aussi une clinique juridique spécialisée œuvrant au sein du système d'Aide juridique Ontario. Notre mandat est de contribuer à l'amélioration du droit de l'environnement et de faire appel à ce même droit pour l'amélioration de l'environnement et, partant, de la santé et de la sécurité des Canadiens et des Canadiennes. Nous mettons particulièrement l'accent sur les populations vulnérables et à faible revenu dans notre analyse des questions liées au droit de l'environnement au Canada. Nous intervenons au nom de nombreux organismes sans but lucratif, de Premières Nations, de familles et d'individus visés par des questions particulières du droit de l'environnement. À cet égard, nous présentons une perspective unique sur les éléments de droit qui méritent une réforme.

Nous jouons un rôle très actif au sein de la Coalition du budget vert (CBV), que j'ai l'honneur de coprésider, et nous appuyons fermement l'énoncé de vision pour le budget de 2016 que le CBV vous a récemment communiqué.

Les juristes et les recherchistes de l'ACDE ont une longue expérience sur de nombreuses questions importantes que votre équipe aura probablement à aborder sous peu. Dans le cadre de votre mandat, nous vous incitons à accorder une haute priorité aux questions qui suivent, dont vous trouverez les détails ci-dessous :

- la révision de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*;
- la révision du processus d'autorisation et d'approbation des **grands projets énergétiques**, y compris des organismes de réglementation eux-mêmes;
- la révision de la *Loi sur la protection des eaux navigables* et de la *Loi sur les pêches*;

- la révision du processus de contrôle et de réduction des **produits chimiques toxiques** au Canada conformément au Plan de gestion des produits chimiques;
- l'élimination de certaines substances comme les **pesticides, l'amiante, le mercure et le radon**;
- la protection de la **qualité de l'eau des Premières nations**
- les **changements climatiques** : une protection particulière des populations vulnérables et à faible revenu;
- les investissements dans les **Grands Lacs** et l'adoption d'une **stratégie nationale sur l'eau**;
- une analyse environnementale des répercussions des **accords commerciaux** tels que proposés.

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

Comme votre plateforme le prévoit, votre gouvernement a l'intention d'examiner et de réviser la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) qui a été considérablement changée et, à notre avis, affaiblie par les modifications adoptées en 2012 et en 2013. L'ACDE recommande un examen de ces modifications ainsi que la sollicitation de conseils sur les améliorations qu'il faut apporter à la LCEE initiale. L'ACDE a participé aux audiences du comité permanent lors de son examen tout récent de la LCEE et elle a suggéré un ensemble d'améliorations qui, selon notre expérience, pourraient renforcer l'efficacité de la LCEE au regard de son objectif. Nous avons également comparu devant le Comité sénatorial des finances afin de nous opposer à un projet de loi omnibus qui abrogeait la LCEE de 1992 et de proposer l'adoption de la LCEE de 2012. La LCEE doit assurer que l'on applique le principe de la prudence initiale eu égard aux effets environnementaux potentiellement négatifs des projets et qu'on n'aille pas de l'avant sans évaluer la nécessité de ces projets ni les solutions de remplacement. En particulier, nous croyons qu'il est d'importance capitale de revenir à un mécanisme clair de déclenchement d'une évaluation environnementale pour les projets assujettis à la LCEE. Parallèlement, il conviendrait d'examiner le processus d'établissement des commissions d'examen conjoint et de leur secrétariat ainsi que de leur structure de gouvernance. En plus de son analyse détaillée des améliorations apportées à la version précédente de la LCEE de 2002 et de ses vives critiques de la version modifiée de la LCEE, l'ACDE dispose d'une vaste expérience depuis l'adoption de la LCEE de 2012. Notre organisme sera heureux de mettre à contribution ses compétences pour faciliter votre travail de révision de la LCEE afin de vous assurer qu'elle répond à des objectifs de prise de décisions durables et fondés sur le principe de précaution.

Grands projets énergétiques

L'un des principaux domaines auxquels la LCEE s'applique est celui des grands projets énergétiques au Canada. En plus des projets pétroliers et gaziers, dont on a beaucoup entendu parler, la LCEE vise également les grands projets nucléaires. L'ACDE possède aussi une vaste expérience à cet égard. Les changements récents laissent la conduite et la supervision des évaluations environnementales entre les seules mains de l'Office national de l'énergie (ONÉ) ou de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Or, de notre point de vue, le fait de ne

pas confier le soin de faire ce travail à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, en collaboration avec d'autres ministères responsables tels que le ministère des Pêches et des Océans, ne permet plus aux évaluations environnementales (EE) de répondre aux attentes du public ni aux critères de la Loi. Notamment, les organismes de réglementation de grands projets énergétiques tendent à percevoir partiellement leur rôle comme celui d'un accélérateur de ces grands projets. La perception et l'acceptabilité publiques des résultats du processus d'EE et des audiences correspondantes en sont ternies. Ainsi, l'ACDE recommande une révision majeure des pouvoirs, des rôles, des responsabilités et des mandats des organismes de réglementation de grands projets énergétiques que sont l'ONÉ et la CCSN. Nous recommandons aussi l'examen de leurs règles de procédure de même que de leurs mécanismes de participation du public, de gouvernance et de reddition de comptes.

Loi sur la protection des eaux navigables et Loi sur les pêches

L'ACDE fait écho aux nombreuses voix qui réclament un examen des modifications apportées aux éléments clés de la loi nationale sur l'eau et un retour aux dispositions beaucoup plus fermes des précédentes lois. Les deux lois susnommées sont aujourd'hui partie intégrante de la protection des eaux, du poisson et des eaux douces et marines du Canada; elles s'harmonisaient bien avec les lois et les pratiques en vigueur dans les provinces et territoires avant les changements inopportuns mis en place entre 2012 et 2013.

Gestion des produits chimiques

Bien qu'ayant reçu moins d'attention au cours de la campagne électorale, une grande partie de l'activité fédérale en matière de protection de l'environnement et de la santé provient de l'application des articles de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* qui ont trait à la gestion des produits chimiques. L'introduction du Plan de gestion des produits chimiques au Canada avait été prometteur, et ce plan avait été salué internationalement comme un modèle qui permettrait de réduire l'exposition aux produits chimiques toxiques à travers le pays. Toutefois, sa mise en œuvre nous a fortement déçus : peu de progrès ont été réalisés; la participation du public a été faible et tant les outils que les principes de la LCPE prometteurs ont été renversés. Conséquemment, la dernière décennie n'a connu qu'une très faible réduction des émissions de substances chimiques toxiques cancérigènes et de l'exposition à ces dernières dans l'environnement du Canada en vertu de la LCPE.

Substances visées

L'ACDE s'emploie activement à l'amélioration des lois fédérales en se concentrant sur un certain nombre de substances particulières et sur la réduction de leur exposition réelle. Ces substances sont notamment les pesticides, l'amiante, le mercure et le radon, lesquelles exigent une attention particulière du gouvernement fédéral, tant sur le plan national que sur celui des engagements internationaux. L'ACDE encourage votre équipe à travailler rapidement à réduire l'exposition à ces substances à l'échelle nationale ainsi qu'à réduire le rôle du Canada dans l'exposition à celles-ci à l'échelle du globe.

En ce Mois de la sensibilisation au radon au Canada, il est important de souligner qu'une action très rapide pourrait être posée immédiatement. Il s'agit de l'instauration d'un crédit d'impôt pour

réduire l'exposition au radon en vertu duquel les coûts engagés par un propriétaire pour réduire l'exposition de sa maison au radon seraient admissibles à un crédit d'impôt. Des campagnes et des efforts distincts sont menés par un grand nombre d'organismes avec lesquels nous collaborons ou entendons collaborer afin de vous exhorter à prendre les mesures nécessaires à cet égard. Nous vous encourageons donc vivement à accorder l'attention voulue à ces préoccupations dans les prochains jours.

L'amiante doit faire l'objet d'une interdiction au Canada, et le Canada doit accroître son soutien à la Convention de Rotterdam. Il faut restaurer la participation du public dans les travaux menés par le Canada dans le cadre des accords internationaux sur la pollution et les matières dangereuses (par exemple, par la tenue de consultations nationales sur les positions du Canada et par la participation de délégués d'ONG dans les équipes de négociation). Parmi les exemples à venir, citons les prochaines conférences sur la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et sur la Convention de Minamata sur le mercure.

Qualité de l'eau potable des Premières nations

Une récente loi fédérale, la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, a été adoptée, mais n'est pas encore entrée en vigueur. L'ACDE a fortement critiqué cette loi dans les différentes versions qui ont été présentées et examinées au Sénat et à la Chambre des communes. Notre organisme demeure critique de sa forme définitive. Nous exhortons votre gouvernement à abroger cette loi et à reprendre les consultations avec les collectivités des Premières Nations. Nous vous invitons aussi à puiser parmi les vastes compétences techniques et universitaires en matière d'eau potable au Canada pour en arriver à une solution beaucoup plus acceptable que la situation dramatique dans laquelle se trouve un grand nombre de collectivités des Premières Nations où soit l'accès à l'eau potable est insuffisant, soit sa consommation est tout simplement dangereuse. L'Accord de Kelowna serait un modèle à suivre dans la reprise de ce travail. L'ACDE souligne que l'un des principaux aspects de la question de la salubrité de l'eau potable des Premières Nations est l'adéquation des ressources. Il ne s'agit pas simplement d'un problème concernant les normes, la formation et la mise en application. Dans de nombreux cas, il s'agit de combler des besoins en matière d'immobilisations, comme la relocalisation des émissaires ou des lagunes, qui mettent en péril les sources d'eau potable existantes. Des discussions sérieuses sur les rôles et les responsabilités doivent être entamées afin d'en arriver à une démarche beaucoup plus viable vis-à-vis des enjeux concernant l'eau potable et la gestion des eaux usées des Premières Nations.

Changements climatiques

Vous n'êtes pas sans savoir que les problèmes liés aux changements climatiques à l'échelle mondiale sont sérieux. Le Canada a la lourde responsabilité envers la communauté mondiale de fixer des cibles soutenues par une action réelle et de contribuer au fonds mondial pour le climat en soutenant les actions visant à protéger les pays les plus à risque. En outre, les répercussions des changements climatiques dans le Grand Nord et sur les collectivités qui dépendent de son environnement et de ses ressources naturelles méritent une attention particulière. Le Canada doit également mettre fin au cycle par lequel il contribue plus que sa juste part aux changements climatiques. Dans l'examen des solutions face aux changements climatiques, l'ACDE vous

exhorte de porter une attention particulière aux besoins des populations vulnérables et à faible revenu ainsi qu'à ceux des Premières Nations en ce qui concerne toutes les facettes liées à l'adaptation aux changements climatiques de même qu'à la prévention et à l'atténuation de leurs effets. Dans les nouvelles technologies et dans les solutions de remplacement face aux changements climatiques, l'ACDE vous incite également à consacrer une partie de vos ressources à la création d'emplois pour les jeunes autochtones à faible revenu. L'objectif est de permettre à ces jeunes de profiter durablement de la transition économique qui accompagnera les solutions de remplacement véritables adoptées face aux défis que posent les changements climatiques. Par ailleurs, le soutien du gouvernement fédéral est souhaité pour la recherche et le développement, les avantages fiscaux et d'autres mesures visant à accroître le rôle de la protection de l'environnement, de l'efficacité énergétique des bâtiments et des industries et de l'énergie renouvelable. Ce soutien contribuera pour beaucoup à assurer que le Canada participe à l'évolution de l'économie verte au lieu de se complaire dans les anciennes pratiques commerciales à la merci de l'utilisation intensive de combustibles fossiles. Un premier exemple de mesures promptes serait la reconduction des programmes d'habitations éconergétiques, comme écoÉNERGIE.

Infrastructures

Conformément à votre plateforme, des efforts importants sont sur le point d'être déployés dans le domaine des infrastructures. L'ACDE est très solidaire de la nécessité de fournir des efforts majeurs pour redresser des décennies de sous-investissements massifs dans les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées ainsi que dans le transport en commun. Nous vous exhortons de vous assurer que les critères environnementaux, notamment en lien avec les changements climatiques, sont placés en tête de liste dans la conception et les objectifs de vos programmes. Avec ces investissements majeurs qui sont sur le point d'être réalisés, il ne faut pas laisser passer l'occasion d'éviter les coûts et les impacts futurs que comportent les pratiques actuelles en matière d'infrastructures. Il serait, par exemple, possible d'inclure les infrastructures souples et vertes dans les programmes d'immobilisations qui répondent aux besoins en matière de services. On pourrait aussi s'assurer que les régions rurales et éloignées à faible densité de population ont la possibilité de mettre à niveau leurs systèmes de la même manière que les populations urbaines du Sud. Même si l'innovation est un terme souvent utilisé, nombreuses sont les occasions de combiner plusieurs avantages environnementaux et sociétaux afin de permettre l'émergence de nouvelles approches susceptibles de s'attaquer à ces problèmes. En dépit de l'utilisation actuelle de normes et de formules générales en matière d'infrastructures qui ne font que perpétuer les impacts et les enjeux actuels, nous voyons cela possible. À cet égard, on pourrait par exemple combiner les sources d'énergie dans un système unique; éliminer les distinctions entre l'électricité et l'énergie thermique, en mettant l'accent sur les services énergétiques; faciliter le stockage de l'énergie; soutenir la recherche sur de nouveaux matériaux, de nouveaux équipements et de nouvelles pratiques liées à l'utilisation et la réutilisation de l'eau. Notamment, et en conjonction avec vos efforts en matière de changements climatiques, une nouvelle stratégie énergétique nationale pourrait se concentrer sur les énergies renouvelables plutôt que sur l'utilisation dominante des combustibles fossiles.

Grands Lacs et autres eaux binationales

Le Canada a récemment renégocié le protocole de 2012 sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, mais il existe plusieurs autres secteurs importants de compétence fédérale en matière d'eau douce à travers le pays. Le Canada a peu investi dans la protection et la restauration des Grands Lacs et des eaux douces à l'échelle nationale. Il faut déployer beaucoup d'efforts dans les domaines de la science et de la recherche sur les lacs et les rivières, de la surveillance et de la cartographie des eaux souterraines, de l'assainissement de sites contaminés et de soutien aux municipalités afin de réduire la pollution des effluents d'eaux usées. L'ACDE préconise depuis longtemps l'adoption d'une stratégie nationale sur l'eau qui puisse fournir le cadre nécessaire à l'appui d'une nouvelle approche d'investissements dans les eaux douces précieuses et d'importance au Canada.

Accords commerciaux

L'ACDE a une longue tradition en matière d'analyse des répercussions des accords commerciaux du Canada sur le droit de l'environnement. Au cours de la dernière décennie, nous avons participé à diverses audiences du comité permanent sur un éventail d'accords commerciaux, plus précisément dans le but de formuler des observations sur leurs incidences environnementales. Nous avons également procédé à l'examen et à la critique de questions relatives aux projets de l'Accord économique et commercial global (AECG) et du Partenariat transpacifique (PTP), et nous avons publié une analyse d'une poursuite très médiatisée entre un investisseur et un État sur la question des pesticides. En raison du secret qui entoure la négociation de ces accords, nous encourageons fortement le gouvernement à procéder à des consultations amples et approfondies sur les accords avant de décider de les ratifier. À notre avis, les accords ne protègent pas adéquatement l'environnement ou la capacité des gouvernements de prendre des mesures pour promouvoir la protection de l'environnement. Le Canada devrait éviter de conclure des accords commerciaux qui comprennent des dispositions de règlement des différends entre un investisseur et un État, car elles sont de plus en plus utilisées par les investisseurs pour contester les règlements d'intérêt public. Ces dispositions ne sont pas nécessaires puisqu'elles sont particulièrement préjudiciables au nouveau droit de l'environnement et aux nouvelles politiques s'y rattachant au Canada. Nous sommes constamment préoccupés par la capacité du Canada d'établir une réglementation environnementale de calibre mondial, et ce, à la lumière de certaines dispositions de ces accords, notamment les dispositions sur l'harmonisation. Nous sommes aussi très préoccupés par les répercussions de ces projets d'accords sur la capacité du Canada d'assurer une réglementation et une surveillance environnementales rigoureuses des services comme l'eau potable et les eaux usées.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ce dossier et comme nous l'avons indiqué au début de cette lettre, l'ACDE peut vous rencontrer ou rencontrer vos ministres et vos fonctionnaires à tout moment pour discuter de ces questions et pour fournir conseils, aide et soutien en vue de l'amélioration du cadre juridique requis pour assurer la protection de l'environnement au Canada.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.



Theresa McClenaghan,
directrice générale et avocate-conseil

ASSOCIATION CANADIENNE DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

c.c. :

M. Stéphane Dion, ministre des Affaires étrangères

Mme Catherine McKenna, ministre de l'Environnement

M. Jim Carr, ministre des Ressources naturelles

M. Hunter Tootoo, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne

Mme Jane Philpott, ministre de la Santé

Mme Kirsty Duncan, ministre des Sciences